

**REGULARISATION DE LA CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE POUR L'ANNEE 2010  
FORMULAIRE À RETOURNER A VOTRE SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES**

SERVICE DESTINATAIRE
coordonnées du Service

IDENTIFICATION DU REDEVABLE		
Dénomination du redevable :	N° SIRET	
Adresse :		
SIE	Numéro de dossier	Clé
I I I I I I I I	I I I I I I I I	I I I

<i>Veillez cocher la case correspondant à votre situation au regard de la TVA :</i> <input type="checkbox"/> <b>REGIME RÉEL</b> <input type="checkbox"/> <b>RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b> <input type="checkbox"/> <b>RÉGIME SIMPLIFIÉ AGRICOLE</b> <input type="checkbox"/> <b>NON REDEVABLE DE LA TVA</b>	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
	(Ligne 56 ou 57 de la déclaration annexe 3310 A à reporter ligne 29 de la déclaration CA3)
	(Ligne 4A ou 4B du cadre IV de la déclaration CA 12 ou CA 12 E)
	(ligne 35 de la déclaration CA12 A)
	(Ligne 56 ou 57 de la déclaration annexe 3310 A-NI)

MONTANT DE LA REDVANCE ET DES INTERETS
<i>Attention : Ne portez pas de centimes d'euro. Le montant total à payer doit être arrondi à l'euro le plus proche. Les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.</i>
<b>TOTAL A PAYER<sup>1</sup> :</b> €

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	
CHÈQUE BANCAIRE <input type="checkbox"/>	VIREMENT <input type="checkbox"/>
<i>Cochez la case de votre choix</i>	
Fait à _____ le _____ Qualité et signature : _____	CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
	Date :
	N° PEC I I I I I I I I N° d'opération I I I I I I I I

<sup>1</sup> Une fiche d'aide pour le calcul du montant de contribution à l'audiovisuel public dû est proposée au verso

## Rappel des tarifs - Fiche de décompte

NOMBRE TOTAL D'APPAREILS RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION : .....

Récepteurs de télévision		Nombre de postes	Tarif Normal (€) (1)	Tarif majoré (€) <sup>1</sup> (1)	Calcul	Montant de la contribution à l'audiovisuel public dû
Les 2 premiers	Métropole		121,00	484,00	.....x.....	
	DOM		78,00	312,00	.....x.....	
Du 3 <sup>ème</sup> au 30 <sup>ème</sup> (abattement de 30 %)	Métropole		84,70	338,80	.....x.....	
	DOM		54,60	218,40	.....x.....	
Du 31 <sup>ème</sup> au dernier (abattement de 35 %)	Métropole		78,65	314,60	.....x.....	
	DOM		50,70	202,80	.....x.....	
<b>TOTAL 1</b>						
Abattement de 25% pour les hôtels de tourisme dont la durée d'exploitation n'excède pas 9 mois						
<b>TOTAL APRÈS ABATTEMENT</b>						

(1) par appareil récepteur de télévision

### Pour les entreprises de location d'appareil récepteur de télévision <sup>2</sup>

TARIFS PAR SEMAINE OU FRACTION DE SEMAINE DE LOCATION

NOMBRE D'APPAREILS RÉCEPTEURS DE TÉLÉVISION LOUES : .....

Contribution due par téléviseur ou dispositif assimilé par semaine ou fraction de semaine de location	Métropole		D.O.M	
	Tarif 2009	Tarif 2010	Tarif 2009	Tarif 2010
Montant de droit commun	5,00 €	5,00 €	3,00 €	3,00 €
Montant débits de boissons	18,00 €	19,00€	12,00 €	12,00 €

<sup>1</sup> Tarif applicable aux appareils installés dans les débits de boissons à consommer sur place (article 1605 ter 1° du code général des impôts).

<sup>2</sup> Si vous êtes une entreprise de location d'appareils récepteurs de télévision vous devez déclarer en 2010 le montant de la contribution relative aux locations effectuées au titre de l'année civile 2009.